

Règlement particulier de l'éco-tournoi PARABAD UCS-Esprit-Bad Cosne sur Loire, Étape du CIRCUIT PARABAD français
- 8 novembre 2026

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions.

- Art. 01** Numéro de dossier Poona du tournoi : 2600516
- Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, le règlement du Circuit FFBaD Parabadminton et du règlement ci-après.
- Art. 03** Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et licencié lors de son inscription.
Les mineurs seront placés sous la responsabilité d'un adulte accompagnant pendant toute la durée du tournoi.
- Art. 04** Tout participant s'engage à être en règle et à respecter les procédures sanitaires en vigueur. En cas de manquement, il ne pourra pas accéder au gymnase et participer à la compétition.
- Art. 05** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- Art. 06** Le tournoi est ouvert aux licenciés français de toutes les régions classifiés WH1, WH2, SL3, SL4, SU5, SS6, DA. Des joueurs valides P ou NC pourront venir compléter les tableaux si nécessaire pour permettre à tous les joueurs parabad de jouer. En cas de participation de joueur valide, dès lors qu'un joueur en situation de handicap est sur le terrain, alors ce sont les règles liées à son handicap qui s'appliquent.
- Art. 07** Mode de qualification : une phase de poules suivie d'un tableau à élimination directe jusqu'aux finales.
Rappel: les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits. Autant que possible, tous les tableaux se joueront en poules puis en élimination directe.
Sont ouverts, 4 tableaux, à savoir : SH, SD, DH et DD. En fonction du nombre de joueurs inscrits, des tableaux seront basculés en SI (Simple Intergenre) et DI (Double Intergenre), si nécessaire. En fonction du nombre de joueurs inscrits des catégories de handicap pourront être fusionnées. Si des joueurs n'ont pas tous le même type de handicap, alors ce sont les règles de la catégorie liée au plus grand handicap qui s'appliquent.
- Art. 08** Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de diviser, regrouper ou annuler certaines catégories dans un tableau si le nombre de joueurs inscrits le nécessite.
- Art. 09** L'ouverture des inscriptions est fixée au 1^{er} septembre 2026 à 00h00 et la date limite d'inscription est fixée au 30 octobre 2026 à 23h59 sur Badnet. Le nombre de participants total est limité à 70 joueurs. Le critère de sélection en cas de surnombre sera l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes. Les classements pris en compte seront les derniers officiellement publiés à la date du 29 octobre 2026 suivant la cote CPPH en vigueur. Le tirage au sort et la confection des tableaux seront effectués le 1er novembre 2026.
- Art. 10** Le montant des droits d'engagement est de 15 € pour un tableau et de 18 € pour deux tableaux.
- Art. 11** Les inscriptions s'effectueront uniquement sur le site BADNET avec paiement en ligne. En cas de forfait après le tirage au sort, le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives et la fiche de renseignement, à la ligue de Bourgogne Franche Comté de Badminton par mail à: clot@lfbcbad.fr. Procédure de déclaration de forfait : <https://lfbcbad.fr/declarer-un-forfait/>.
Les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort pourront être remboursés, au delà, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un document officiel justifiant l'incapacité (certificat médical, attestation employeur ou scolaire).
- Art. 12** Les volants RSL3, homologués par la FFBAD, seront les volants officiels du tournoi pour les joueurs classés D et R. Les volants Babolat Tournament seront prioritaires pour les joueurs classés P ou NC. Les volants RSL3 seront en vente sur les lieux de la compétition au tarif de 30€. Les volants Babolat Tournament seront prêtés au besoin. Ces volants doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants seront à la charge des joueurs et dans la mesure du possible, partagés de manière égale entre les deux joueurs/paires.
- Art. 13** Le logiciel utilisé sera BADNET. Le juge-arbitre Pascal NOUZERAN est désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. La compétition se déroulera en auto-arbitrage jusqu'aux finales et seront disputés au meilleur des 3 sets de 15 points. Toutefois, en cas de litige, le juge-arbitre, à tout moment pourra désigner un arbitre s'il y en a un de disponible sur le tournoi. Les scores seront saisis au moyen de

tablettes disponibles devant la table de marque. Les joueurs devront venir saisir leurs scores immédiatement à l'issue de leur match.

Mme Renault Sandrine sera le GÉO principal de la compétition.

- Art. 14** Les horaires sont indicatifs. Tout joueur non présent sur le terrain désigné 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge-arbitre. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire avancé.
- Art. 15** Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, ainsi que tous les accessoires utiles à son match, raquettes, volants en nombres suffisants, serviette et bouteille d'eau si nécessaire.
- Art. 16** Timing : Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour débiter la rencontre (échauffement et essais de volants compris), de 60 secondes de pause autorisée au 8ème point marqué de chaque set, et de 120 secondes de pause entre chaque set. Il vous est demandé de respecter ce timing afin d'optimiser le bon déroulement de l'échéancier.
- Art. 17** Tout joueur devant s'absenter temporairement devra avertir la table de marque, après avoir vérifié qu'il ne joue pas les matchs suivants. En cas d'absence il risque l'exclusion du tableau.
- Art. 18** Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes minimum.
- Art. 19** Tout volant touchant l'infrastructure ou les filins au 1er service sera let, ensuite faute et faute en jeu.
- Art. 20** Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur (par mail ou téléphone) de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non participation.
- Art. 21** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.
- Art. 22** Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire. Aucune dérogation ne sera faite.
- Art. 23** Aucune contrainte horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les joueurs sont convoqués 1h00 avant le début de leur match. Les horaires de convocation sont impératifs.
- Art. 24** Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire d'autres sites de badminton (FFBAD...) ou réseaux sociaux. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- Art. 25** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.